

M. Delevoye a avancé l'idée d'un âge pivot à 64 ans pour pouvoir partir à taux plein, avec un malus qui amputerait la pension de moins 10% pour celles et ceux qui, y ayant pourtant droit, voudraient partir à 62 ans.

Les gouvernements auront ainsi tout loisir d'agir sur les droits à pension demain, notamment sur le niveau des pensions, et par voie de conséquence sur l'âge effectif auquel chacun n'aura d'autre choix que de se conformer pour bénéficier d'une retraite décente.

Avec ce système unique par points, l'âge d'ouverture des droits, même maintenu à 62 ans, deviendrait virtuel. Si le montant de la pension ne suffit pas, il faudra tout de même poursuivre son activité pour acquérir des points supplémentaires, à la condition bien sûr qu'être encore en emploi !

Le président de la République quant à lui a déclaré préférer un calcul des droits liés à la durée de cotisation plutôt qu'à l'âge. Quoiqu'il en soit, âge du taux plein ou durée de cotisation, le Premier ministre a été clair : « il faudra travailler plus longtemps ».